

Neuvième session  
New York, 17-27 février 1981  
Point 9 de l'ordre du jour

GUIDE DE TOPONYMIE CARTOGRAPHIQUE

(Soumis par J. Ramondou)

## SOMMAIRE

### Introduction

1. Généralités
  - 1.1 Situation linguistique de la France
  - 1.2 Principes généraux de traitement des toponymes
  
2. Les écritures de la carte
  - 2.1 Les noms officiels
    - 2.1.1 Dans la législation
    - 2.1.2 En cartographie
  - 2.2 Les autres noms
    - 2.2.1 Catégories d'objets géographiques concernés
    - 2.2.2 Les sources toponymiques
      - 2.2.2.1 A l'IGN
      - 2.2.2.2 Sur le terrain
    - 2.2.3 L'état justificatif des noms
    - 2.2.4 Ecriture des noms non-officiels
    - 2.2.5 Terme générique et terme spécifique
  - 2.3 Les désignations
  
3. Notation de l'article initial
  - 3.1 Toponyme simple
  - 3.2 Toponyme comportant un terme générique
  
4. Emploi des majuscules et des minuscules
  
5. Emploi du trait d'union
  - 5.1 Noms officiels
  - 5.2 Autres noms
  
6. Les abréviations
  
7. Résumé de toponymie dialectale

La carte, quelle que soit son échelle, constitue encore à notre époque et sans doute pour longtemps le moyen d'information le plus accessible touchant la description géométrique de la surface du globe ; pour être complète, elle doit évidemment donner les noms des divers lieux qu'elle représente.

Un toponyme, pris dans son sens le plus général, est un mot ou un groupe de mots en rapport étroit avec un détail géographique localisé et avec le groupe humain qui l'utilise. La fonction du toponyme serait pleinement remplie si à chaque terme ne correspondait qu'un objet géographique. Or chacun sait qu'un même nom peut être utilisé pour désigner des objets différents et que, inversement, un même objet peut recevoir des noms différents. Les inconvénients qui découlent de cet état de fait sont plus ou moins gênants suivant l'importance de l'objet dénommé et suivant l'échelle des cartes qui le représentent.

Outre son rôle fonctionnel le toponyme a ou a eu, en tant que mot appartenant à un certain langage, un sens lexical. Par exemple :

- la Vallée Blanche (sens compris par tous)
- la Pointe du Raz (sens compris partiellement sauf pour ceux qui savent qu'un raz est un courant violent)
- Paris (sens lexical original inconnu).

On constate enfin que les noms de lieu ne vivent que dans la mesure où ils sont utiles aux échanges d'information de tous les jours, nécessaires pour une population quelconque, qu'elle soit rurale ou citadine. Et si certains noms disparaissent pour cause d'inutilité, d'autres naissent soit spontanément, soit de propos délibéré chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Tous ces faits concourent à rendre souvent ardues les problèmes toponymiques appliqués à la cartographie, ce qui n'est qu'un aspect assez limité de la question mais important pour l'Institut Géographique National (I. G. N.) éditeur de cartes. En l'absence d'une commission nationale chargée de coordonner les études toponymiques françaises, l'I. G. N. est amené à régler lui-même les problèmes posés par les noms devant figurer sur ses cartes. Il a donc été conduit à créer dans son sein une commission chargée de ces études et à mettre en vigueur un système d'enquête et des instructions pour le personnel en vue de collecter tous les renseignements nécessaires pour déterminer la forme sous laquelle les toponymes retenus seront imprimés sur les cartes.

## 1. GENERALITES

### 1.1. Situation linguistique de la France

Si la France ne possède qu'une langue officielle, le français, enseignée et parlée sur tout le territoire, sa toponymie est le reflet d'une histoire riche en apports successifs qui ont chacun contribué à lui donner un aspect très varié et très différent suivant la région considérée. L'expansion des peuples migrateurs a pu se traduire parfois en invasions plus ou moins violentes, mais elle a le plus souvent pris la forme d'établissements coloniaux. Les nouveaux arrivants se sont fondus avec les populations en place pour former de nouvelles nations. Ainsi les Romains ont commencé par coloniser la Gaule en effectuant une "invasion pacifique", c'est-à-dire principalement une exploitation commerciale du Sud de la Gaule (région de Narbonne et de Toulouse, vallée du Rhône) et dirigée vers le reste du pays. Après la soumission générale de 51 av. J. -C. les Gaulois sont devenus progressivement les Gallo-romains et la disparition de la langue celtique gauloise devant le latin est le meilleur signe de leur assimilation. De même les établissements germaniques ont commencé dès le III<sup>e</sup> siècle sous le contrôle de l'Empire romain et les "Barbares" ainsi admis dans l'Empire ont été partiellement romanisés au bout d'un certain temps.

Cependant, les langues de ces peuples ont continué à faire preuve d'une vitalité non négligeable dans la toponymie et dans la vie courante : les Gaulois ont contribué à la création de nombreux noms de villes sous la domination romaine car le suffixe -acum, qui est un suffixe gaulois, entre dans la formation du vingtième des noms de lieux habités; et surtout la domination germanique a disloqué le latin en différentes langues nationales qui dans chaque région sont devenues communes aux anciens citoyens et aux envahisseurs.

Les cartes ci-après illustrent les aires d'influence connues de ces différents peuples qui, des Ligures du VI<sup>e</sup> siècle avant J. C. aux Germains du Ve siècle, ont profondément transformé et enrichi la langue de leurs prédécesseurs.

Ces cartes ne font pas état des peuples installés en France avant les Ligures; l'archéologie nous apprend en effet que le pays a été habité depuis le paléolithique par des hommes qui ont dû dénommer les lieux qu'ils habitaient et auxquels la science attribue le résidu toponymique qui échappe à toute explication par une langue connue. Les linguistes ont réussi à identifier de nombreuses racines oronymiques et hydronymiques pré-indo-européennes, mais ils ignorent encore à quelle famille linguistique étaient apparentées la ou les langues parlées alors. Le courant des migrations humaines étant orienté d'Est en Ouest et comme il est généralement admis que le berceau de l'humanité se trouve dans la région du Turkestan et du Tibet, les spécialistes sont amenés à faire des rapprochements avec les langues ouralo-altaïques ou asiatiques.

Il faut d'autre part remarquer que la plupart de ces zones linguistiques ne peuvent être délimitées de façon précise et certaine, soit par manque de sources linguistiques, soit parce que l'histoire a pu faire considérablement varier leur tracé. Ainsi l'extension réelle du substrat

## APPORTS LINGUISTIQUES

### I Des origines à l'époque romaine

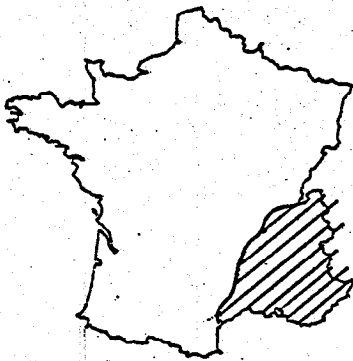


Fig. 1. - Ligures

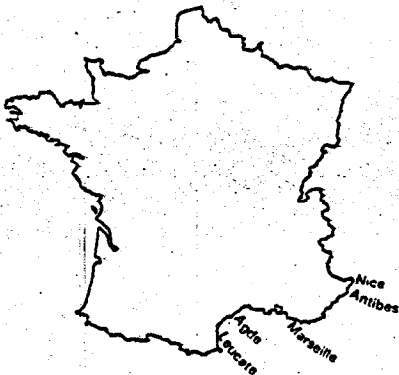


Fig. 2. - Principales colonies grecques (VI<sup>e</sup> siècle avant J.C.).

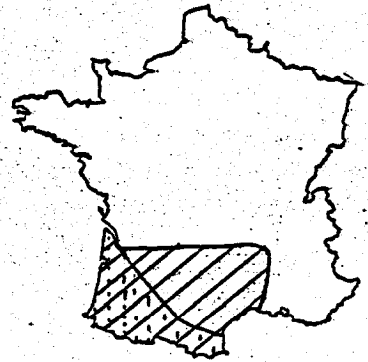


Fig. 3. - Ibères au début du V<sup>e</sup> siècle avant J.C. // à la fin du V<sup>e</sup> siècle avant J.C. ! ! !

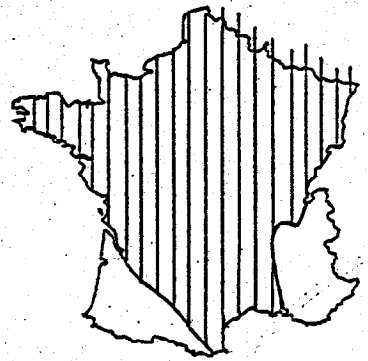


Fig. 4. - Celtes à partir du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C.  
Belges à partir du IV<sup>e</sup> siècle avant J.C.

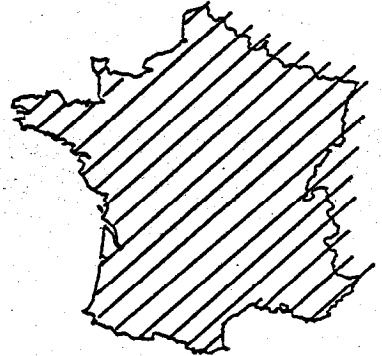


Fig. 5. - Romanisation de la Gaule du 1<sup>er</sup> siècle avant J.C. au V<sup>e</sup> siècle après J.C.

## II Les formations germaniques

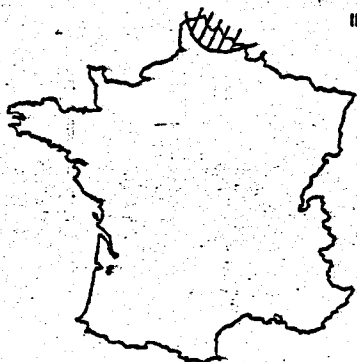


Fig. 6. - Francs Saliens (340 après J.C.)  
*Parler bas-allemand.*

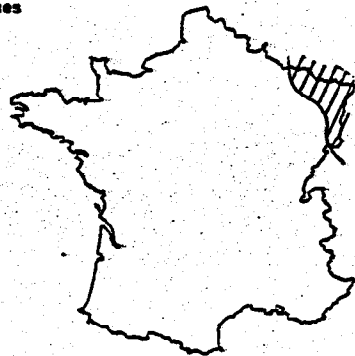


Fig. 9. - Alamans (à partir du V<sup>e</sup> siècle après J.C.)  
*Parler haut-allemand.*

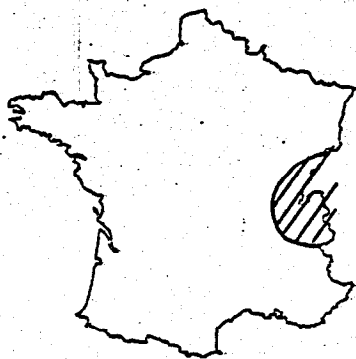


Fig. 7. - Burgondes (460 après J.C.)  
*Gothique*

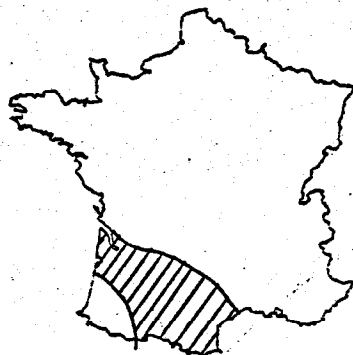


Fig. 10. - Wisigoths (à partir du V<sup>e</sup> siècle après J.C.)  
*Gothique*

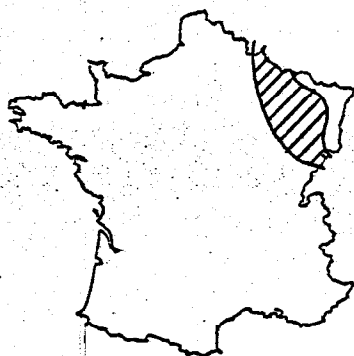


Fig. 8. - Francs Ripuaires (à partir du V<sup>e</sup> siècle après J.C.)  
*Parler haut-allemand*

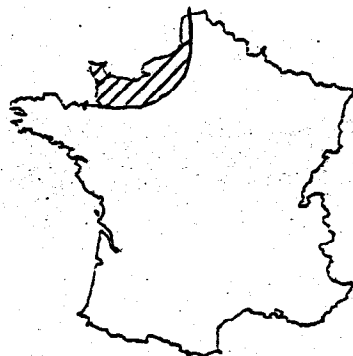


Fig. 11. - Scandinaves (du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle).

III Les autres formations

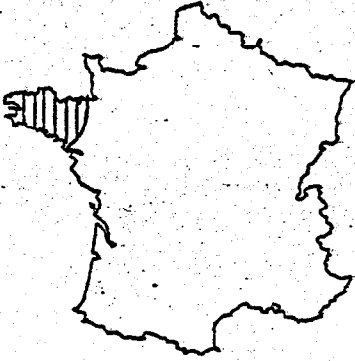


FIG. 12. - Celtes de Grande Bretagne (du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle).

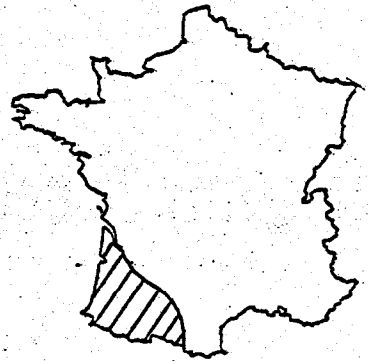


FIG. 13. - Vascons (à partir du VI<sup>e</sup> siècle après J.C.).

PRINCIPALES LIMITES DIALECTALES

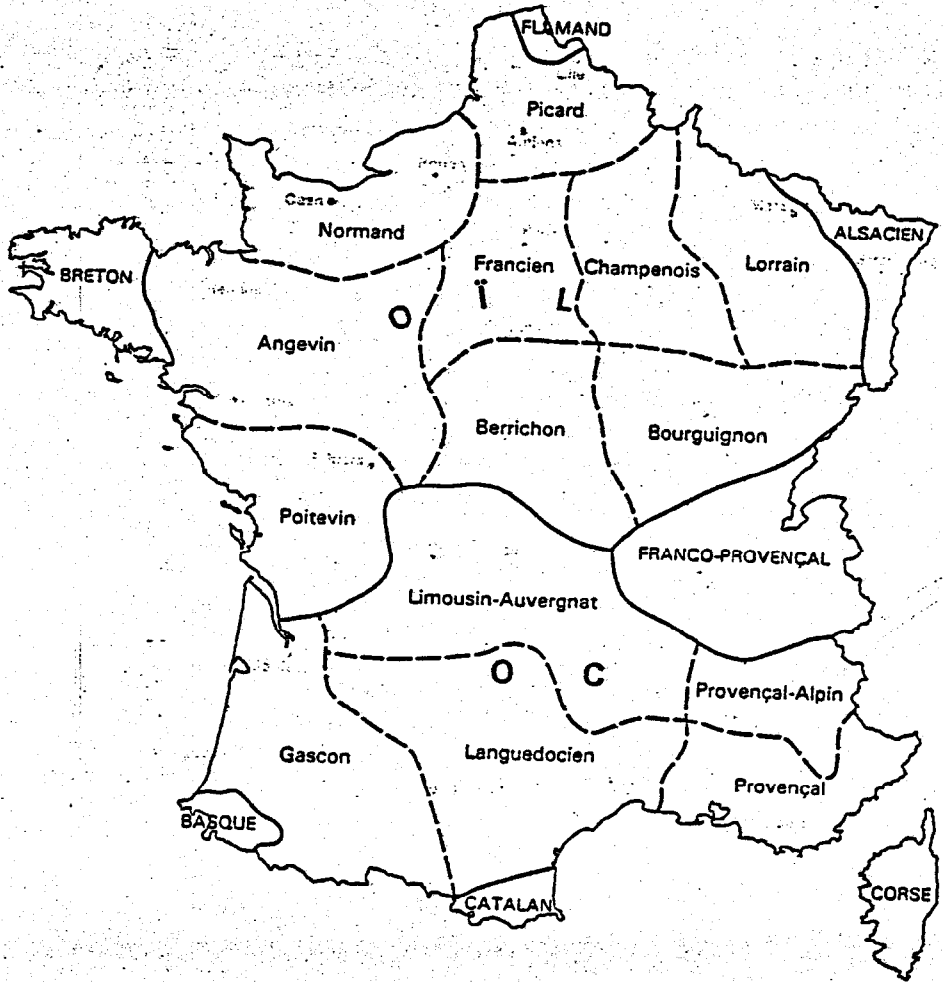




figure (Fig. 1) prête encore à controverse et le substrat ibère, après avoir investi un assez vaste domaine, s'est fait refouler aux confins des Pyrénées (Fig. 3).

La première division, qui fait apparaître les trois grands groupes conservés jusqu'à nos jours, s'esquisse dès le IX<sup>e</sup> siècle et s'affirme nettement au Xe ; la carte suivante (Principales limites dialectales) montre à la fois l'extension de ces groupes principaux et les différents dialectes qui les composent : la langue d'oïl ou langue d'oui (du latin hoc-ille) occupe l'Ouest et le Nord ; la langue d'oc (du latin hoc), qui correspond à la partie de la Gaule la plus anciennement et profondément romanisée, s'étend sur le Midi et la majeure partie du Massif Central ; enfin le franco-provençal, groupe à caractère intermédiaire, s'étend à l'Est autour de Lyon, des Alpes aux monts du Forez et au Nord du Jura.

Parmi les parlers de langue d'oc, il convient de faire une place à part au catalan : en effet son aire géographique s'étend de part et d'autre de la frontière franco-espagnole, mais beaucoup plus largement en Espagne qu'en France où il n'est représenté que par les parlers du Roussillon. De plus c'est une langue littéraire qui possède une graphie particulière - Il en début et en fin de mot, groupe ig se prononçant tch notamment - et qui a conservé une structure archaïque.

Enfin, les limites linguistiques ne coïncident pas avec les limites politiques : le français déborde en Belgique, en Suisse et en Italie, mais par contre les dialectes flamands et alsaciens sont d'origine germanique, le corse est apparenté à l'italien, le breton au celtique et le basque est une langue isolée située comme le catalan de part et d'autre des Pyrénées.

## 1.2 Principes généraux de traitement des toponymes

La commission de toponymie se trouve donc confrontée à des toponymes très différents de par leur origine ou leur ancienneté ; la plupart ont des formes dialectales qui ne correspondent pas aux normes du français écrit et parlé.

En règle générale, la commission de toponymie a pour principe de respecter la forme usuelle actuelle d'un toponyme : elle s'efforce tout d'abord de déterminer l'aire dialectale à laquelle appartiennent les toponymes de la région étudiée, puis elle applique les principes de notation propres à cette aire dialectale. La toponymie est traitée de manière à être comprise et acceptée par les premiers utilisateurs de la carte, à savoir les habitants de la région intéressée. Il n'est question ni de franciser, ni de dialectiser des formes connues, la toponymie devant être aussi proche que possible de l'usage local.

Les recherches étymologiques (philologie, linguistique...) sont indispensables pour comprendre l'évolution phonétique et graphique d'un toponyme ; elles devraient conduire à adopter des graphies conformes à l'étymologie chaque fois que celle-ci est connue et indiscutable. Cependant de nombreux noms de lieu, écrits bien avant que l'orthographe du français

classique ne soit fixée, offrent pour un même terme des variantes graphiques plus ou moins justifiées mais auxquelles les usagers sont particulièrement attachés : la forme très fréquente "La Mothe" en est un exemple parmi beaucoup d'autres.

Toute modification du toponyme en vue de lui donner une graphie paraissant plus correcte, logique et attestée par ailleurs doit donc être introduite avec beaucoup de précautions et autant que faire se peut avec l'accord des utilisateurs locaux.

La graphie d'un toponyme ayant été arrêtée soigneusement en application de ces principes établis, il convient à partir de ce moment de le noter suivant les règles cartographiques d'écriture.

## 2. LES ECRITURES DE LA CARTE

Les toponymes peuvent être classés en deux catégories nettement tranchées : les noms officiels et les noms non officiels.

### 2.1 Les noms officiels

#### 2.1.1 Dans la législation

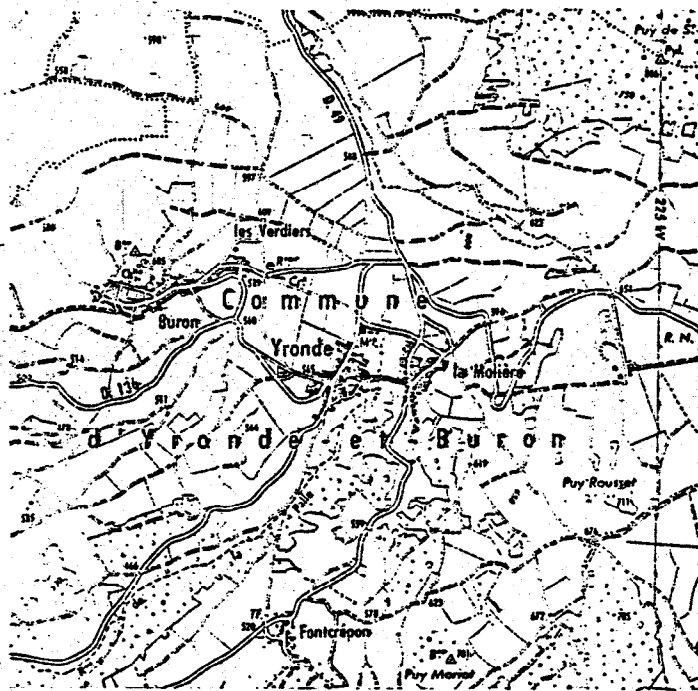
Ce sont les noms des entités administratives : départements, arrondissements, cantons, communes. Les cartes aux moyennes échelles - 1:25 000, 1:50 000, 1:100 000 - sont concernées essentiellement par l'entité administrative de base, la commune. Le caractère officiel du nom de la commune est un principe anciennement établi puisqu'il date de la première loi municipale française, promulguée le 14 décembre 1789 : cette loi donna le statut de circonscription administrative de base à toutes les communautés de France, urbaines ou rurales, qui conservèrent leur territoire et leur nom.

Ce principe ne fut jamais remis en cause, mais au contraire confirmé par plusieurs décrets, notamment au 19<sup>e</sup> siècle, rappelant que seules devaient être considérées comme officielles les graphies figurant dans "les tableaux de la population des communes de France publiés par le Ministère de l'Intérieur à la suite de chaque dénombrement quinquennal".

D'après les lois en vigueur donc, le nom officiel est celui qui figure dans l'édition la plus récente du "Dénombrement de la population" publiée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Si quelques divergences d'écriture subsistent encore entre les éditions successives du Dénombrement, le développement de l'informatique devrait les éliminer à plus ou moins brève échéance en permettant d'obtenir des listes composées automatiquement à partir d'un fichier sur support magnétique.

La loi municipale du 5 avril 1884 fixe la procédure à suivre lorsqu'il s'agit de modifier le nom d'une commune : "le changement de nom d'une commune est décidé par décret sur demande du Conseil municipal, le



Conseil général consulté et le Conseil d'état entendu". En outre le Ministère de l'intérieur a constitué en 1948 une commission spéciale dite "de révision du nom des communes", chargée d'examiner les demandes de changement de nom et d'émettre un avis, car elle n'a qu'un pouvoir consultatif.

### 2.1.2 En cartographie

La commune, comme toute unité administrative, possède un chef-lieu, agglomération où se trouve la mairie, où sont déposées les archives, où sont reçus les actes d'état civil et où doit siéger le Conseil municipal. Plusieurs situations administratives peuvent donc se rencontrer, dont la cartographie doit tenir compte :

#### - Le chef-lieu et la commune portent le même nom

Dans ce cas, le nom de la commune est écrit dans le type de caractères correspondant à la population communale totale. Il se place à côté du chef-lieu dans une écriture horizontale dite "à position" et il s'accompagne à la fois du chiffre de la population communale totale et du symbole C distinctif du chef-lieu.

#### - Le chef-lieu porte un nom différent de celui de la commune

Cette situation est créée notamment par des fusions et des associations de communes : le territoire communal ainsi formé reçoit une nouvelle dénomination, soit constituée par la juxtaposition des noms des anciennes communes, soit totalement différente ; ainsi dans le département de la Haute-Marne, la nouvelle commune de Terre-Natalé provient de la fusion des communes de Champigny-sous-Vareennes, Chézeaux et Vareennes-sur-Amance. Dans le département de la Corse, la fusion des communes de Cuttoli et de Corticchiato a formé la commune de Cuttoli-Corticchiato. Par contre, dans ce même département, de nombreux chefs-lieux ont porté dès l'origine un nom différent de celui de leur commune, sans qu'il y ait eu fusion : la commune de Patrimonio a pour chef-lieu Santa Maria, la commune de Santa-Maria-di-Lota a pour chef lieu Figarella...

Dans ce cas le nom de la commune est écrit "à disposition" sur la plus grande dimension du territoire communal, dans le type de caractères correspondant à la population communale totale. On le fait précéder de la mention "Commune de..." et on l'accompagne du seul chiffre de la population

Le nom du chef-lieu, placé à côté de l'agglomération concernée, s'écrit dans le type de caractères correspondant à son importance propre et s'accompagne du seul symbole C distinctif du chef-lieu.

Il existe également des communes sans agglomération chef-lieu, dont la mairie est isolée dans la campagne. On écrit alors "Mairie de ..." suivi du nom de la commune, le symbole C accompagne alors la dénomination de la mairie.

## 2.2 Les autres noms

### 2.2.1 Catégories d'objets géographiques concernés

Il s'agit de tous les noms autres que ceux des entités administratives : noms de hameaux, de groupes d'habitations, de lieux-dits, de montagnes, de rivières ... Cette catégorie de noms n'a fait l'objet d'aucune mesure législative. Leurs graphies résultent uniquement de l'usage, qui a pu varier considérablement au cours des temps, et de plus elles sont souvent très différentes suivant les personnes et les documents consultés. La commission de toponymie de l'I. G. N. porte donc son attention essentiellement sur le recueil des toponymes, qui doit être complet et méthodique. L'enquête toponymique commence en premier lieu par la collecte des diverses formes graphiques d'un nom de lieu employées sur les documents existants : cartes, guides, répertoires ...

### 2.2.2 Les sources toponymiques

#### 2.2.2.1 A l'I. G. N.

Lors de l'établissement d'un nouveau levé, on consulte tout d'abord les cartes précédemment publiées, encore en service ou plus anciennes. La carte de l'Etat-Major constitue la référence de base, complétée éventuellement par les cartes issues d'organismes autres que l'I. G. N.

La carte de Cassini représente la source ancienne la plus intéressante : il s'agit en effet de la première carte couvrant le territoire français à une échelle topographique (1 ligne pour 100 toises, soit : 1:86 400). Dressée par ordre du roi Louis XV, son impression ne fut achevée qu'en 1815. Elle fournit d'intéressants renseignements sur l'évolution de la toponymie et peut orienter de manière utile les recherches d'étymologies ou de significations oubliées.

Parmi les répertoires il faut citer les dictionnaires topographiques des départements, publiés à partir du 19e siècle sous le contrôle de la Commission des Travaux Historiques (Education Nationale). Ils contiennent une introduction riche en renseignements géographiques, historiques et parfois linguistiques concernant l'aire étudiée, ainsi que les noms des lieux habités, d'orographie, d'hydrographie, suivis des formes anciennes datées. Ces dictionnaires ne comportent pas de cartes et seuls quelques-uns font mention des lieux-dits. Ils restent cependant, tout comme la carte de Cassini, un excellent témoignage de l'histoire et des formes toponymiques anciennes d'une région, et l'on ne peut que déplorer le nombre de départements - tout le Sud-Est en particulier - n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle étude.

L'INSEE a également publié des "Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits", par département. Ces documents ne sont malheureusement pas remis à jour et ils comportent de ce fait des lacunes. Comme les dictionnaires topographiques, ces nomenclatures n'existent pas dans les départements du Sud-Est.

#### 2.2.2.2 Sur le terrain

Le premier des documents à consulter lors de l'enquête toponymique sur le terrain est le plan cadastral. Il a été établi par commune en vue de constater les produits des propriétés et de fixer la répartition des impositions foncières. Ce registre d'impôts est aussi le point de départ obligé de toute recherche toponymique parce qu'il constitue le recueil des noms de toute nature portés par les lieux habités ou les lieux-dits en France. En toponymie pratique, la première question qui se pose est de rechercher la désignation propre à chaque détail topographique figurant sur un levé. C'est pourquoi le cadastre est un document qu'on ne peut négliger. Cependant sa destination principale n'était pas d'établir un relevé toponymique et de fait il comporte de nombreuses erreurs et orthographes fautives. Sa nomenclature ne doit donc jamais être adoptée sans une enquête complémentaire effectuée auprès des habitants et des autres administrations : Postes et Télécommunications, Equipement, Office National des Forêts ...

#### 2.2.3 L'état justificatif des noms

Cette enquête se termine sur le terrain auprès des habitants, par une recherche des noms qui ne seraient pas inscrits sur le cadastre. L'opérateur note alors la prononciation ou les différentes prononciations pour tous les termes relevés. Ce n'est qu'après l'achèvement du recueil des noms sur toute une zone que l'opérateur conclut son travail en proposant une forme choisie parmi toutes ces sources.

La masse des renseignements ainsi collectés est consignée dans un document appelé "état justificatif des noms". Les noms retenus sont écrits in extenso en tenant compte des règles cartographiques sur l'emploi des majuscules, minuscules, accents et traits d'union.

Des renvois sont portés pour tous les noms figurant plusieurs fois dans l'état justificatif.

Enfin un choix est opéré pour tenir compte de la densité des écritures acceptable pour la carte au 1:25 000 et pour sa généralisation au 1:50 000.

L'opérateur attire l'attention de la Commission de toponymie sur les discordances apparentes des sources pour un même toponyme ; des enquêtes complémentaires peuvent alors être entreprises auprès des Directions d'archives départementales notamment.

L'état justificatif des noms constitue donc la base de la nomenclature proposée par le topographe et il doit permettre à la commission de toponymie d'arrêter, dans les conditions les meilleures, la forme graphique des noms qui seront portés sur la carte.

#### 2.2.4 Ecriture des noms non officiels

Les écritures de la carte correspondant à des noms non officiels dépendent tout d'abord de la nature du détail désigné. C'est cette nature en effet qui détermine la famille de caractères typographiques devant être utilisés pour inscrire le nom sur la carte. On distingue de nombreuses familles de caractères dont quelques unes ont été choisies pour une carte donnée, chacune correspondant à une catégorie d'objets géographiques bien définis : lieux habités (hameaux, écarts, constructions isolées), lieux-dits non habités (bois, champs...), oronymes et hydronymes.

D'autre part le corps de ces caractères (leur taille) est fonction de l'importance réelle de l'objet désigné. Chaque famille de caractères comprend plusieurs corps de caractères variables selon la population ou l'importance d'un détail géographique donné.

Les écritures des lieux habités sont droites, celles des lieux-dits non habités ainsi que celles des oronymes et des hydronymes sont penchées. Toutes les écritures sont en noir, sauf celles des hydronymes qui apparaissent à partir du type 1972 en bleu sur la carte.

Les noms qui désignent un détail ponctuel ou de faible étendue et bien délimité (constructions diverses, lieux habités, points d'eau, caps, cols...) sont écrits "à position", à côté si possible à droite et très près de l'objet à désigner.

Pour les détails linéaires - essentiellement les cours d'eau et les voies de communication -, les écritures sont disposées de manière à épouser le tracé de la ligne à laquelle elles se rapportent. Pour les cours d'eau, on ne tient pas compte du sens du courant, mais uniquement de la facilité de lecture du nom.

Les noms d'accidents physiques étendus en surface (plans d'eau, forêts, grandes fies...) et de régions naturelles sont écrits "à disposition" à l'intérieur de la surface désignée de manière à en marquer le mieux possible l'étendue et la forme générale.

#### 2.2.5 Terme générique et terme spécifique

La construction de certains toponymes est très simple et n'appelle aucune remarque particulière : la Bergerie, le Poirier, la Bretonnière... Par contre de nombreux toponymes sont constitués de deux éléments distincts : le terme générique et le terme spécifique.

Le terme générique est un terme faisant partie d'un nom géographique, indiquant le type d'objet désigné, et conservant dans l'usage local courant le sens qu'il a dans le nom géographique. Le terme spécifique est un terme faisant partie d'un nom géographique, complétant le terme générique et concourant avec lui à l'identification de l'objet désigné. Dans le toponyme le Mont Blanc, Mont est le terme générique et Blanc le terme spécifique qui précise quel est exactement le sommet dénommé.

Les termes génériques font partie du toponyme lui-même et sont placés généralement en tête de celui-ci : le Champ Honolet, la Maison Neuve, le Bois Tostain. Ils peuvent poser un certain nombre de problèmes quant à leur identification : en effet, si quelques-uns sont français - moulin, pont, mont, ruisseau... -, la plupart d'entre eux sont d'origine dialectale. Ils sont très nombreux à se rapporter au relief : pech, puy, truc, touron (sommets plus ou moins élevés), à l'hydrographie : font (source) rif, riu (ruisseau) et à la nature du sol : telle, leyris (friche), ligo, linso (bourbe)...

Certains de ces termes sont suffisamment connus (font, puy...) pour que la signification des toponymes les comportant soit évidente et qu'on n'ait pas eu besoin de les traduire ou de les modifier pour en préciser le sens. Toutefois la signification de certains autres, moins fréquents, risque d'être mal identifiée par des personnes étrangères aux régions intéressées ou même oubliée par les habitants. L'usage a ainsi été parfois amené à ajouter un terme générique français au terme générique dialectal pour rendre le toponyme compréhensible : Ruisseau du Douet des Rivières (1), Grotte de la Baume (2) par exemple. Pour préserver ou rétablir l'intégrité des toponymes dialectaux et éviter ces répétitions fâcheuses, pour permettre d'en comprendre la signification originale, la Commission de toponymie de l'I. G. N. a établi et publiée - un "glossaire des termes dialectaux" permettant de trouver le sens d'un grand nombre de toponymes de la carte de France. Ce glossaire a été établi par compilation d'études particulières publiées par des érudits régionaux. Il tient compte des variantes graphiques citées ou attestées pour un même terme et il permet après examen attentif des cas rencontrés, de faciliter un choix parfois difficile entre plusieurs traditions.

- 
- (1) Duie ou douet est un mot d'ancien français signifiant conduite d'eau, ruisseau. Il est formé sur le mot dux, cas régime duce, du verbe latin "ducere" signifiant conduire. Douet représente une variante régionale qui remonte au même appellatif.
- (2) Baume est la forme vocalisée de Balma, mot d'origine pré-latine signifiant grotte et répandu dans tout le domaine de langue d'oc. En Savoie et dans le Briançonnais ainsi que dans le Sud-Ouest de la France on le rencontre généralement sous la forme "Balme". Par contre dans le Sud-Est, en provençal, c'est la forme "Baume" qui prédomine.



### 2.3 Les désignations topographiques

Les désignations topographiques sont des noms communs qui permettent de distinguer des objets géographiques de même nature et affectés du même signe conventionnel, mais plus ou moins différents dans leur aspect ou leur usage ; par exemple : le signe conventionnel "bâtiment ordinaire" peut s'appliquer à une maison forestière, une ferme, une tuilerie... Dans ce cas on utilise la désignation topographique correspondante pour préciser la fonction exacte de ce bâtiment.

Les désignations topographiques servent également à souligner l'importance de détails représentés par des signes conventionnels de petite dimension.

Elles sont susceptibles d'accompagner certains toponymes mais sans en faire partie, notamment ceux qui dénomment des "détails remarquables", qu'il s'agisse de constructions ou d'objets géographiques naturels ; la désignation est alors placée derrière le toponyme et généralement abrégée : la Seine Fl. (Fleuve), l'Albarède Chât. (Château), la Nauze Min. (Moulin)...

Les désignations ou leur abréviation sont écrites dans un caractère penché sauf si elles accompagnent un toponyme, auquel cas elles sont généralement écrites dans le même caractère que celui-ci : la Garde chât. (caractères droits), mais chât. (caractères penchés).

### 3. NOTATION DE L'ARTICLE INITIAL

On sait que l'article défini est un mot-outil qui n'a pas de signification propre mais qui, placé devant un nom, en indique le genre, le nombre, et fait connaître que ce nom est pris dans un sens déterminé. Son emploi, qui s'est généralisé à partir du XII<sup>e</sup> siècle, comporte des nuances assez subtiles et seule l'enquête orale auprès des habitants permet de déterminer si le toponyme le comprend ou non. Cependant l'usage cartographique fait que cet article, même quand il existe et est attesté par les habitants, n'est pas toujours porté sur la carte.

#### 3.1. Toponyme simple

Si l'usage atteste qu'une appellation prise dans un sens général comporte un article, celui-ci est porté sur la carte, quelle que soit la nature de l'objet dénommé ; exemples : la Pommeraie, la Burgade, la Varenne, la Martinière... L'usage cartographique conduit à bon nombre d'exceptions à cette règle. Dans le cas de cartes générales à petite échelle, les noms de pays ou de fleuves sont en principe écrits sans article ; exemple : on écrira "Rhône" sur les cartes à petite échelle, mais "le Rhône" sur celles à grande échelle.

#### 3.2 Toponyme comportant un terme générique

a) le terme générique correspond à la nature ou à la fonction actuelle de l'objet dénommé : le détail a sa représentation propre sur la carte et ses limites sont apparentes, dans ce cas on n'emploie pas l'article ; exemple : Bois de Besses, Etang de Chanteraine, Fontaine de Favière, Château de Lévis... Ces dénominations s'appliquent respectivement à un bois, un étang, une fontaine et un château ayant tous leur représentation sur la carte.

b) le terme générique ne correspond plus à la nature ni à la fonction actuelles de l'objet dénommé : le terme générique subsiste dans la dénomination mais le détail désigné a disparu (pont, bois, fontaine...), s'est transformé (moulin, tuilerie...) ou s'est étendu à un lieu-dit, habité ou non. Le détail topographique a donc perdu sa fonction initiale et sa dénomination en est le vestige. Dans ce cas l'article n'est pas nécessairement d'usage ; il est maintenu en cartographie si l'enquête atteste son emploi par les habitants ; exemple : Pont de Béart, la Tuilerie des Chaumes, Champ Fleury, le Bois Joli s'appliquent respectivement à un groupe d'habitations, une ferme, un lieu-dit et une construction isolée.

On procède de la même façon lorsque le terme générique est dialectal ; ainsi en Alsace les toponymes "Falkenberg" et "Grosswald" sont écrits sans article lorsqu'ils désignent respectivement une montagne et une forêt. De même en Corse un sommet dénommé "Monte Muzzone", un col appelé "Bocca d'Antigliu" ne sont pas précédés de l'article sur la carte, les termes génériques corses correspondant à la nature du détail.

Par contre l'usage ayant attesté l'emploi de l'article devant le nom du hameau "Mulini Bianchi" (Moulins Blancs), celui-ci est porté sur la carte dans sa forme corse et le toponyme est écrit "i Mulini Bianchi".

#### 4. EMPLOI DES MAJUSCULES ET DES MINUSCULES

Tous les noms propres ou communs ainsi que les adjectifs prennent une majuscule. Par contre en sont privés les articles même initiaux, les conjonctions, prépositions, adverbes, locutions prépositives ou adverbiales, sauf initiaux. On écrit par exemple le Havre, le Grand Morin Riv. , Crêt de la Neige, Chez Denis...  
Les majuscules doivent porter les accents : Étang des Bardoux, Ile de Ré, l'Épine...

Contrairement aux toponymes, les désignations topographiques abrégées ou non, ne prennent la majuscule qu'au mot initial. Exemples : Chât. d'eau (Château d'eau), Sce captée (Source captée).

#### 5. EMPLOI DU TRAIT D'UNION

##### 5.1 Noms officiels

Les noms composés de départements ou de communes comportent toujours un trait d'union entre les composants sauf après l'article initial ou lorsqu'il y a une apostrophe ; exemples : Pas-de-Calais, l'Isle-Jourdain, Clavans-d'en-haut...

##### 5.2 Autres noms

Les noms de lieux-dits habités ou non, d'objets géographiques naturels ne comportent en principe jamais de trait d'union, sauf s'il contiennent un terme, officiel ou non, qui en comporte lui-même : Col du Mont Genève mais Col du Petit St-Bernard...



## 7. RESUME DE TOPONYMIE DIALECTALE

Nous avons vu que le français est la langue officielle du pays, écrite, parlée et enseignée sur tout le territoire. Cependant la France possède d'autres idiomes, dont la plupart ne sont que des dialectes, mais dont certains sont également des langues. Quelles sont les caractéristiques qui créent la différence entre une langue et un dialecte ?

Si l'on considère le cas du français, on peut conclure qu'une langue est un parler qui a réussi à s'imposer comme seul moyen de communication écrit et oral sur l'ensemble d'un Etat, alors que les dialectes constituent les variantes régionales d'un langage à l'origine commun à toutes ces régions.

Il faut se souvenir en effet que tous les parlers romans de la France sont le résultat de la transformation d'une seule langue, le latin vulgaire de la Gaule à la fin de l'Empire romain, qui a évolué différemment suivant les régions où il était parlé.

Ainsi le latin *fabrica* est devenu normalement *fabrego* en Provence, *favege* en Savoie, *fargue* dans le Sud et le Sud-Ouest, *farge* en Auvergne et Limousin, *forge* dans le Nord.

Jusqu'à l'époque féodale, chaque province parlait donc un dialecte, langage qui lui était propre et qui se distinguait du dialecte voisin de même origine par des habitudes de prononciation et parfois des formes grammaticales différentes. La littérature d'oïl des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles apparaît comme "une constellation d'aspects dialectaux" : normand, anglo-normand, picard, wallon, lorrain, champenois, francien. Par contre la langue d'oc, elle aussi divisée en dialectes, possédait une forme classique et littéraire particulière, qui s'exprimait dans la poésie des troubadours.

Tout comme pour le latin, ancien dialecte du Latium, ce sont des motifs politiques qui ont assuré au XIII<sup>e</sup> siècle la prééminence d'un dialecte, le francien, et lui ont permis de supplanter les autres dialectes comme langue nationale : le francien était en effet le dialecte de l'Île-de-France, région la plus importante du territoire, celle du domaine royal et de Paris, ville de résidence principale de la cour du roi. Le francien, dialecte d'oïl, est donc devenu la langue française en s'imposant comme langage officiel et en se répandant progressivement dans le pays grâce à l'administration puis à la littérature et à l'enseignement.

Les circonstances historiques ont fait que la France comprend des régions dont les parlers traditionnels, introduits par les invasions du Ve siècle, sont des idiomes non romans : le breton, langue celtique issue des parlers celtiques insulaires du Pays de Galles et de Cornouailles, le flamand, parler bas-allemand, l'alsacien, dialecte alémanique proche de l'allemand classique et le basque, langue particulière qu'on ne peut rattacher à aucun groupe indo-européen connu. Il faut enfin mentionner la Corse, annexée à la France en 1768, qui parle une langue romane dérivée du latin, comme l'italien auquel elle s'apparente. Ces parlers qui pour la plupart possèdent une tradition littéraire et sont toujours en usage dans leur pays d'origine, constituent des langues au même titre que le français et doivent donc faire chacun l'objet d'une étude particulière.

La prééminence sociale et littéraire du français a eu pour conséquence d'altérer dès le XVe siècle puis d'assimiler la plupart des dialectes romans d'oïl, du fait de sa parenté avec eux. Les plus résistants ont été réduits à l'état de patois, c'est-à-dire de dialectes socialement déçus, devenus purement oraux et parlés exclusivement par des communautés rurales. Ces patois - picard et normand essentiellement - ont été à leur tour pénétrés par le français et l'on peut actuellement qualifier les différents parlers d'oïl de "français régionaux" : ils présentent en effet par rapport au français académique des variantes de prononciation, des accents régionaux - janne prononcé jone - et des mots locaux - en Auvergne "pignon" signifie meule de blé -, mais ces particularités ne sont pas transcrites par l'écriture, qui est semblable à celle du français littéraire.

Par contre dans le Midi, si l'intrusion du français a étouffé la poésie des troubadours, elle n'a pas fait disparaître les idiomes locaux qui ont continué à être usuels parmi le peuple. Les parlers d'oc n'ont pas fait partie du domaine des Francs et sont restés sensiblement plus proches du latin que le français : ainsi le verbe latin cantare est devenu chanter en français et cantar en provençal. Ces dialectes se distinguent du français par des particularités phonétiques et graphiques qu'ils ont en commun avec des langues méridionales telles que le portugais, l'espagnol, l'italien... Les paragraphes suivants exposent les principales de ces particularités ainsi que la manière dont elles sont généralement transcrites sur les cartes de l'I. G. N.

## 7.1. Notation des toponymes de langue d'oc

### 7.1.1 Lettres ou groupes de lettres à articulation particulière

#### 7.1.1.1 Groupes lh et nh

Ces deux groupes de lettres sont couramment employés dans la partie ouest du domaine d'oc - gascon et languedocien principalement - pour traduire les sons l et n mouillés /l/, /n/, écrits "ll" et "nn" en français, comme dans les mots famille et Gascogne par exemple.

On relève dans ces régions des toponymes ainsi orthographiés : Finham /fina/, Graulhet /graule/, noms de communes du Tarn-et-Garonne et du Tarn. Ces noms, officiels, sont laissés sous cette forme. En ce qui concerne les autres noms, on conserve la graphie locale chaque fois que les témoignages recueillis lors de l'enquête l'attestent. Dans le cas contraire, on adopte une graphie plus "française" : ainsi le toponyme Planholes pourra être noté sous cette forme ; on le trouvera également écrit Plagnoles.

### 7.1.1.2 Les diphtongues

Une diphtongue est la combinaison de deux voyelles distinctes réunies dans une seule émission de voix. Le français ne possède plus à l'époque actuelle de véritables diphtongues, contrairement aux langues d'oc qui les utilisent encore ; ces diphtongues se divisent en deux séries :

a) Les diphtongues à 2ème élément - u : bau (rocher, prononcé baou), abéu (cours d'eau, abéou), bou (boeuf, boou). Ces phonèmes ont très souvent été transcrits sur les cartes de l'Etat-Major à l'aide des graphies phonétiques aou, oou, eau. Cela avait abouti à des formes bizarres, telle Bahout qui n'évoque plus du tout un rocher.

Il semble donc préférable d'adopter les graphies occitanes traditionnelles et, ainsi que le préconisent les linguistes régionaux, écrire ces sons - au, - ou, - éu, -èu, -iu. Toutefois lorsqu'une orthographe -aou, -oou ou -éou est d'un usage notoire on la conserve et l'on note par exemple éouve au lieu d'éuve (chêne yeux).

b) les diphtongues à 2ème élément - i : soubeyran (supérieur, prononcé soubeyrane), aygué (eau, ayge).

Un usage solidement établi veut que ces diphtongues soient écrites -ay et -ey dans tout le domaine d'oc sauf dans la région provençale où habitants et érudits locaux préfèrent les graphies -af et -ef. Ils suivent en cela Mistral, auteur provençal illustre et un des fondateurs du Félibrige, qui a même supprimé le tréma du i dans ses ouvrages. On accepte donc de porter sur la carte deux graphies différentes pour un même terme, et l'on trouvera suivant la région concernée cayre ou cafre (gros rocher), peyre ou peïre (pierre)...

### 7.1.2 Les finales atones

Au début du IXe siècle, le français a affaibli l'a latin final en un e sourd, devenu muet plus tard : via a donné voie, porta porte, femina femme. Par contre les parlers de langue d'oc ont longtemps conservé cette voyelle finale, attestée par l'ancien provençal et l'ancien occitan écrits, puis ils l'ont généralement transformé en un "o" très ouvert à partir du XVe siècle. Cependant le domaine franco-provençal possède encore partiellement l'a final, ainsi que le bas-Languedoc - région de Montpellier -, l'Auvergne et le Comté de Nice. Cette voyelle a est atone, c'est-à-dire non porteuse de l'accent tonique mais on la perçoit nettement dans la prononciation.

On rencontre donc dans les parlers occitans de nombreux mots se terminant par un a ou un o : la serra (colline allongée), la colla (col ou colline), la garrigo (mauvaise terre), la vaysso (noisetier). Lorsque la tradition et la prononciation locales l'attestent, on donne la prééminence à la finale en "a" qui surprend moins l'usager ignorant du parler d'oc, même s'il a tendance à accentuer cette voyelle atone. Sinon la transcription par un "e" de la finale atone "o" semble être une bonne solution car elle se rapproche de la prononciation et elle correspond à la structure du français. Ainsi les termes prononcés lauso et balmo peuvent être notés, en fonction du contexte local, lause et balme.

### 7.1.3 Phonèmes propres au gascon

#### 7.1.3.1 Le h gascon

Dès une époque ancienne, quoique l'orthographe ne le note qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la consonne f s'est changée en une aspiration h dans une grande partie du domaine gascon.

On rencontre ainsi hont pour font (fontaine, source), horgue pour forgue (forge), peyrehite pour peyrefite (pierre plantée, borne frontière). Cette particularité est respectée sauf lorsque l'usage local écrit a introduit lui-même un f à la place de h, auquel cas on adopte cette graphie.

#### 7.1.3.2 Le b gascon

Vers le XI<sup>e</sup> siècle la fricative V, qui avait à l'initiale comme à l'intérieur du mot la valeur d'un B bilabial, est devenue V labiodental en provençal (fava, fève), mais b en gascon (habe). Cette prononciation s'est étendue à l'époque moderne au languedoc où l'on dit fabo.

Il ne faut pas s'étonner donc de voir dans la même région : la Vayssièrre et la Bayssièrre (la coudraie). La première graphie dénote simplement une articulation plus française que l'autre. Là encore l'usage actuel écrit et oral oriente le choix de l'une ou de l'autre consonne.

### 7.1.4 Phonèmes propres au catalan

Le catalan, qui est une langue littéraire en Espagne, comporte des graphies particulières le différenciant nettement des autres parlers de langue d'oc :

#### 7.1.4.1 Groupe - ll -

Ce groupe est l'équivalent du groupe occitan lh : comme lui, il représente un l mouillé /l/ et sa présence en début ou en fin de mot confère aux termes catalans un aspect particulier : lloca (dalle), castell (château), coll (défilé).

Ce groupe est issu de deux phénomènes phonétiques distincts : à la finale, le mouillement de l double daterait de l'époque où le o final s'est effacé, c'est-à-dire vers le VIII<sup>e</sup> siècle (capillum a donné cabell) ; à l'initiale il s'agit d'un l simple qui s'est mouillé comme dans lluna, llenga (langue), formes attestées pour le XIII<sup>e</sup> siècle.

Ce groupe ll, noté par la littérature dialectale, est, quelle que soit sa place, toujours conservé dans les graphies traditionnelles.

#### 7.1.4.2 Groupe -ig

Ce groupe se prononce tch et entre notamment dans la formation du terme générique puig (hauteur, du latin podum) très répandu en Catalogne ainsi que dans tout le domaine d'oc sous des formes différentes (puy, péch, pié...) Le terme puig doit se lire poutch ; exemple : Puigcerdà, prononcé poutchcerda.

#### 7.2 Notation des toponymes savoyards

Détachée du Piémont en 1860, la Savoie a conservé des particularismes graphiques inconnus des autres parlers franco-provençaux : on y rencontre en effet de nombreux toponymes se terminant par un "z" ou un "x" : la Clusaz, Servoz, Chamonix, Vernex... Le plus souvent ces finales sont atones et on n'entend pas le z ni le x, sauf lorsqu'un usage "étranger" a généralisé une prononciation fautive : ainsi Chamonix, maintenant prononcé Chamonikse.

L'origine de ces finales est encore très controversée : pour les noms terminés par -az, il peut s'agir soit d'une finale latine en -atum, les scribes ayant transcrit le t latin par un -z, soit d'une finale dialectale atone en -a à laquelle aurait été ajouté un "z" parasite. La finale en -oz aurait pour seule origine une forme patoise en -o agrémentée comme celle en -a d'un z superflu.

En ce qui concerne les terminaisons en -x, elles proviennent des suffixes latins en -acum, qui ont désigné les domaines gallo-romains, en -etum, collectif généralement appliqués aux noms de végétaux, et en -ittum, qui est un diminutif. L'évolution de ces suffixes aurait dû aboutir à des finales phonétiquement proches de -è et l'-x serait également une lettre parasite d'après certains érudits.

Cependant ces graphies sont très anciennement attestées (XIII<sup>e</sup> s.) les plus récentes datent de la carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> s.) et de nombreux patronymes possèdent également un z ou un x finals.

Il ne saurait donc être question de supprimer systématiquement ces lettres sous prétexte d'une mauvaise transcription de scribes ou d'un risque de prononciation fautive, et de déformer ainsi l'aspect de toponymes traditionnels.



Bibliographie

- |             |  |            |
|-------------|--|------------|
| A. Dauzat   | Origine et évolution des noms de lieux | Paris 1944 |
| A. Dauzat   | Les patois                             | Paris 1938 |
| M. Cohen    | Histoire d'une langue : le Français    | Paris 1947 |
| E. Bourciez | Éléments de linguistique romane        | Paris 1930 |
| C. Rostaing | Les noms de lieux (Que sais-je ?)      | Paris 1974 |